Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1767

Proposition du Conseil administratif du 19 août 2026 en vue de la constitution, sans contrepartie financière, d'une servitude d'empiètement à charge des parcelles du domaine public communal N°s 7281 et 7086 de Genève-Cité et au profit des parcelles N°s 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité, propriétés de la Société coopérative antialcoolique d'alimentation, afin de permettre la rénovation de la Taverne de la Madeleine et la réalisation d'un projet d'intérêt social.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La Société coopérative antialcoolique d'alimentation (SCAAA) est propriétaire des parcelles N°s 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité, sur lesquelles est implantée la Taverne de la Madeleine, située à la rue Toutes-Âmes 20.

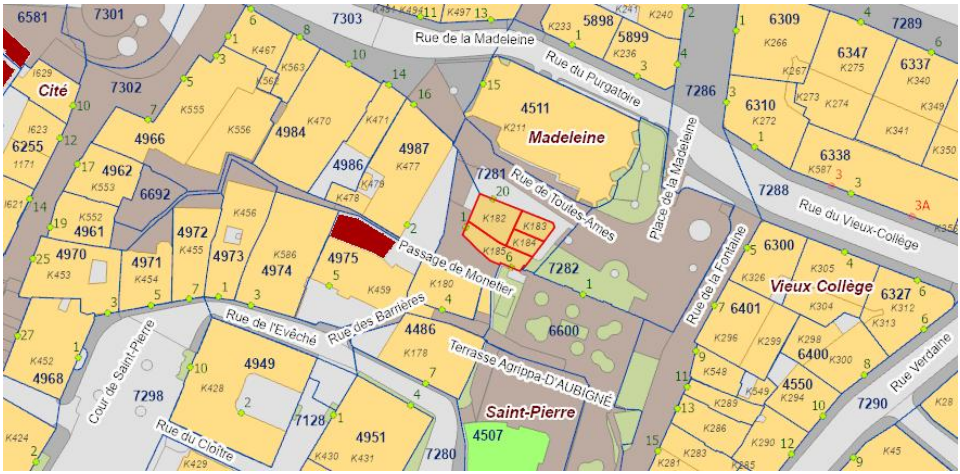

Extrait du cadastre – SITG – Parcelles 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité

Fondée en 1920, la Taverne de la Madeleine constitue un établissement emblématique du patrimoine social genevois. Créée afin d'offrir un lieu de restauration convivial favorisant une consommation responsable et participant à la lutte contre l'alcoolisme, elle poursuit aujourd'hui encore cette mission au travers d'un restaurant sans alcool ouvert à l'ensemble de la population.

Afin de rouvrir cette institution plus que centenaire et d'en assurer la pérennité, la SCAAA a développé, en partenariat avec la Croix-Bleue romande – section genevoise, un important projet de rénovation du bâtiment. Celui-ci permettra notamment la modernisation complète du restaurant, l'installation des activités genevoises de la Croix-Bleue romande, la création d'un appartement en colocation destiné à des étudiants ainsi que la mise en conformité énergétique, technique et fonctionnelle de l'immeuble.

La réalisation de ce projet nécessite toutefois la régularisation d'une situation foncière ancienne concernant la terrasse de la Taverne de la Madeleine, laquelle empiète en surplomb de la rue Toutes-Âmes, depuis de nombreuses décennies, sur les parcelles du domaine public communal N°s 7281 et 7086 de Genève-Cité, propriétés de la Ville de Genève.

La présente proposition a ainsi pour objet d'autoriser la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement permettant de formaliser cette situation historique et de rendre possible la réalisation des travaux projetés, notamment une chambre froide et un local technique électrique sous ladite terrasse.

Exposé des motifs

Un établissement historique du patrimoine genevois

La Société coopérative antialcoolique d'alimentation a été fondée au début du XXe siècle par les Femmes Abstinentes, dans un contexte où les ravages de l'alcoolisme constituaient une importante préoccupation sanitaire et sociale.

Le 1er novembre 1920, la coopérative inaugurait la Taverne de la Madeleine avec l'ambition d'offrir à la population, et plus particulièrement aux classes populaires, un établissement de restauration proposant une alternative conviviale à la consommation d'alcool.

Depuis plus d'un siècle, cette mission est demeurée inchangée. La Taverne de la Madeleine constituait il y a encore peu de temps, un lieu emblématique démontrant qu'il est possible de partager des moments de convivialité dans un établissement ne faisant pas de la consommation d'alcool un élément central de son activité.

Par son histoire, son implantation au cœur de la Vieille-Ville et la continuité de sa mission sociale, la Taverne de la Madeleine fait désormais partie du patrimoine historique, social et culturel genevois.

Un projet au service de l'intérêt public

Le bâtiment nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation afin de permettre sa réouverture, d'assurer sa pérennité et son adaptation aux exigences actuelles.

Le projet développé par la SCAAA poursuit plusieurs objectifs complémentaires.

Il prévoit tout d'abord la rénovation complète du restaurant historique, avec une amélioration des performances énergétiques du bâtiment, une mise aux normes des installations techniques et sanitaires ainsi qu'une adaptation des locaux aux besoins actuels.

Le projet permettra également d'accueillir dans l'immeuble les activités de la Croix-Bleue romande – section genevoise.

Fondée à Genève en 1877, la Croix-Bleue romande accompagne les personnes confrontées à des problèmes de dépendance à l'alcool ainsi que leurs proches. Son action repose sur trois axes principaux: la prévention, le conseil et l'accompagnement vers la réinsertion sociale.

Le regroupement de cette institution avec la Taverne de la Madeleine apparaît particulièrement cohérent au regard des missions poursuivies par les deux organisations.

Enfin, le deuxième étage sera transformé afin de créer un appartement en colocation destiné à des étudiants. Le projet contribuera de ce fait à accroître l'offre de logements, dès lors à favoriser un meilleur équilibre entre nombre d'habitations et d'activités dans le secteur de la Vieille-Ville. Les revenus locatifs contribueront à assurer l'équilibre financier de l'exploitation de l'établissement et à garantir sa pérennité à long terme.

Il convient également de préciser que la société Bethune, actuellement locataire des troisième et quatrième étages, conservera ses locaux. Son bail n'est nullement remis en question et son activité pourra être maintenue durant les travaux grâce à son accès indépendant depuis la terrasse Agrippa-d'Aubigné.

L'ensemble de ces interventions permettra ainsi de préserver un établissement historique tout en développant un projet répondant à des objectifs de santé publique, d'action sociale, de préservation du patrimoine bâti et de soutien au logement étudiant.

Formalisation foncière nécessaire

La Taverne de la Madeleine est implantée sur les parcelles N°s 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité, propriété de la Société coopérative antialcoolique d'alimentation.

La terrasse extérieure du restaurant est construite depuis de nombreuses décennies sur les parcelles du domaine public communal N° 7281 et N° 7086 de Genève-Cité, propriétés de la Ville de Genève et en surplomb de la rue Toutes-Âmes. Cette situation est ancienne et n'a jamais fait l'objet d'une formalisation par l'inscription d'un droit réel au registre foncier.

Dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble, il est apparu nécessaire de régulariser cette situation afin de garantir la sécurité juridique de l'ouvrage existant et de permettre la réalisation des adaptations techniques rendues nécessaires par les travaux (local technique électrique et chambre froide notamment implantés sous la terrasse).

Le plan de servitude établi par le bureau Haller-Wasser, ingénieur géomètre-officiel, délimite précisément l'emprise de l'ouvrage concerné ainsi que les parcelles grevées et bénéficiaires. Le Conseil municipal est invité à approuver l'inscription de cette servitude conformément au plan figurant en annexe.

Extrait du plan de servitude établi par le bureau Haller-Wasser

Description de l'opération

Le projet de rénovation prévoit notamment l'adaptation des espaces situés sous la terrasse existante.

Historiquement, une cave est aménagée sous cette terrasse. Son accès s'effectue actuellement uniquement depuis l'intérieur du bâtiment. Les exigences techniques et de sécurité applicables aujourd'hui rendent toutefois nécessaire la création d'un accès complémentaire depuis le domaine public, permettant notamment une exploitation conforme des locaux techniques.

Les travaux comprendront ainsi l'excavation de la partie située sous la terrasse afin d'y aménager un local technique destiné aux installations électriques ainsi qu'une chambre froide indispensable au nouveau fonctionnement du restaurant.

Ces nouveaux aménagements permettront d'améliorer les conditions d'exploitation de l'établissement tout en répondant aux exigences actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnement.

Il est important de relever que ces travaux n'entraînent pas une extension de l'occupation du domaine public communal. La terrasse existe depuis de très nombreuses années et constitue

un élément historique de l'établissement. La présente opération vise principalement à formaliser juridiquement une situation existante et à permettre l'adaptation technique des volumes déjà présents sous celle-ci.

Enfin, l'office des autorisations de construire à d'ores et déjà autorisé le projet et le permis de construire est en force (DD 331 026).

Photo de la Taverne de la Madeleine

Contrepartie

Il est proposé que la servitude d'empiètement soit constituée sans contrepartie financière.

Cette gratuité se justifie par plusieurs éléments.

En premier lieu, la Ville de Genève ne renonce pas à un usage nouveau de son domaine public. L'empiètement existe depuis plusieurs décennies et la présente proposition tend uniquement à régulariser cette situation dans le cadre d'un projet de rénovation.

En deuxième lieu, le projet est porté par une société coopérative poursuivant un but non lucratif et s'inscrit dans une démarche présentant un intérêt public évident. La rénovation de la Taverne de la Madeleine permettra non seulement de préserver un établissement historique du patrimoine genevois, mais également d'accueillir les activités de la Croix-Bleue romande – section genevoise, dont la mission de prévention, d'accompagnement et de réinsertion des personnes confrontées aux dépendances participe aux objectifs de santé publique poursuivis par les collectivités publiques.

En troisième lieu, le projet permettra la création d'un appartement en colocation destiné à des étudiants, dont les revenus contribueront à assurer la pérennité économique de l'établissement.

Le projet prévoit en outre le maintien de la taxation pour l'occupation du domaine public de la terrasse comme c'est le cas des autres cafetiers et restaurateurs.

Dans ces circonstances, la gratuité de la servitude peut être considérée comme une contribution indirecte de la Ville de Genève à un projet présentant un intérêt patrimonial, social et sanitaire, sans qu'il soit nécessaire pour celle-ci d'engager des investissements ou subventions directes.

Enfin, une clause révocatoire sera prévue dans l'acte de sorte que si le propriétaire actuel de la Taverne venait à l'aliéner, l'inscription de cet empiètement octroyé gratuitement prendra alors fin.

Transition écologique et cohésion sociale

Les travaux prévus permettront l'amélioration énergétique du bâtiment et de poursuivre la vocation sociale qui y avait cours il y encore peu, à savoir réinsérer les personnes ayants des problématiques de dépendance liées à la consommation d'alcool.

Parallèlement la Croix-Bleue – section genevoise pourra y disposer de bureaux pour Genève et poursuivre elle aussi son travail de prévention contre les dangers liés à l'alcool.

Estimation des coûts

La présente proposition constitue une opération de technique foncière qui n'entraîne aucun investissement à la charge de la Ville de Genève.

Les seuls frais liés à l'opération concernent l'établissement de l'acte authentique, les opérations de géomètre ainsi que les formalités d'inscription au registre foncier. Ces coûts seront pris en charge dans leur ensemble par la SCAAA.

Délai de réalisation

La signature de l'acte authentique portant constitution de la servitude d'empiètement interviendra après l'approbation de la présente proposition par le Conseil municipal et une fois le délai référendaire échu.

Les travaux de rénovation pourront ensuite être entrepris conformément à l'autorisation de construire déjà délivrée.

Budget de fonctionnement

L'inscription de la servitude d'empiètement constitue une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

A noter que le service de l'espace public pourra poursuivre sa taxation d'occupation du domaine public pour la terrasse, au même titre que pour les autres cafetiers et restaurateurs dont les terrasses sont installées sur le domaine public communal.

Charges financières annuelles

La présente proposition n'engendre aucune charge financière annuelle pour la Ville de Genève.

Régime foncier

La taverne de la Madeleine est édifiée sur les parcelles N°s 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité, propriétés de la SCAAA, tandis que la terrasse est construite sur les parcelles du domaine public communal N°s 7281 et 7086 de Genève-Cité, propriétés de la Ville de Genève.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Les aspects fonciers de cette opération sont gérés par l'unité opérations foncières (UOF) qui est rattachée à la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Projet de délibération

Au bénéfice de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le projet de rénovation de la Taverne de la Madeleine porté par la Société coopérative antialcoolique d'alimentation, en partenariat avec la Croix-Bleue romande – section genevoise;

vu l'autorisation de construire DD 331 026 délivrée en date du 2 septembre 2025;

vu le plan de servitude N° 20 selon le dossier N° 1671.50, établi par le bureau Haller-Wasser, ingénieur-géomètre officiel en date du 21 octobre 2025;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, à titre gratuit, une servitude d'empiètement à charge des parcelles du

domaine public communal N° 7281 et N° 7086 de Genève-Cité ainsi qu'au profit des parcelles N°s 4490, 4491, 4492 et 4493 de Genève-Cité, propriétés de la Société coopérative antialcoolique d'alimentation, conformément au plan de servitude N° 20 du dossier 1671.50 établi par le bureau Haller-Wasser, ingénieur-géomètre officiel en date du 21 octobre 2025.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et/ou au profit des parcelles N°s 4490, 4491, 4492, 4493, 4488, 4511, 4975, 4976, 6600, 4987, dp 7281, dp 7086, dp 7303 et dp 7282, toutes du cadastre de Genève, section Cité, ainsi que de la Ville de Genève, en vue de la réalisation du projet.

Annexes:

N° 1 – Plan cadastral – échelle 1:1000

N° 2 – Plan de servitude établi par le bureau Haller-Wasser

N° 3 – Plans du projet établi par le bureau d'architecte Mollet Barmada

N° 4 – Coupe du projet établi par le bureau d'architecte Mollet Barmada

N° 5 – Reportage photo complet

Annexe n°1

DD/31026/1	~~Lot en date du 15.02.2024~~

Extrait du plan cadastral [A03]

Pour autorisation de construire

Commune : Genève
Section : Cité
Plan(s) : 20
Immeuble(s) : 4490-4491-4492-4493-dp7086-dp7281 Surface RF : 93m²-42m²-34m²-76m²-338m²-354m²
Echelle : 1:250 Adresse(s) : Rue de Toutes-Ames 20

Sté Coop. Anti-Alcoolique
Taverne de la Madeleine
1204 GENÈVE

Propriétaire : SCAAA

N

PROJET : Reçu le 06.11.2023

Construction(s) projetée(s) : T 3.6.2 - Restaurant
Modifications intérieures / réfection toiture

- Périmètre concerné
- Bâtiment Hors-sol / Sous-sol
- Bâtiment de peu d'importance
- Saillie
- Aménagements extérieurs
- Eléments à démolir

Existant / Nouveau

- Canalisation EU
- Canalisation EP
- Bassin de rétention
- Sondes géothermiques

Végétation non relevée

Projet de division parcellaire : ☒ néant ☐ annexé
Projet de servitude : ☒ néant ☐ __ plan(s) annexé(s)

Coupes et gabarits : 1 plan(s) annexé(s)
☐ dérogation art. 11 LCI demandée

DONNEES OFFICIELLES : Contrôlées le 13.11.2023

Zone d'affectation : Zone 1
Zone protégée : Extension de la zone protégée de la Vieille Ville et du secteur sud des anciennes fortifications au bld G-Favon. Plan n° 27889
Alignement et niveaux : Niveaux issus du SITG (LIDAR 2021 / bâti 3d)
Zone inconstructible LEaux : ☒ néant ☐ oui ☐ dérogation demandée
Relevé/Constat de la lisière forestière : ☒ néant ☐ N° : ☐ dérogation demandée

- Limite de zone
- Alignement
- Zone inconstructible
- Lisière forestière
- Distance de 20 m.
- Cadastre forestier
- Arbre maintenu/supprimé
- Servitude existante

Servitude(s) publique(s) inscrite(s) au RF : ☒ néant ☐ oui

haller wasser

Ingénieurs géomètres brevetés
membre bureau sia

rue blavignac 10
1227 carouge
+41225660101
info@haller-wasser.ch

IGO : Frédéric WASSER

Etabli le : 13.11.2023 / MAT
Modifié le :
Vérifié le : 14.11.2023 / TC

Mandataire :

Dossier no. : 1671.30

Annexe n°2

Plan de servitude

Commune : **Genéve**
Section : **Cité**
Plan(s) : 20
Immeuble(s) : 4490-4491-4492-4493-dp7086-dp7281
Echelle : 1:250

CONSTRUCTION
Empiétement(s) (lettres A et B)

N

haller wasser

Ingénieurs géomètres brevetés
membre bureau sia

rue blavignac 10
1227 carouge
+41225660101
info@haller-wasser.ch

Frédéric WASSER
Ingénieur géomètre breveté

Extraction du : 21.10.2025
Etabli le : 21.10.2025 / MAT
Modifié le :

Office de l'urbanisme (OU)

Date :

Dossier no. : 1671.50

Voir rapport annexé no.

V:\PROJETS\1000_1999\1600_1699\1671\0_1671.50_FONCIER\07_SERVITUDES\SV167150A.dwg

Annexe n°3

Propriétaires
Ville de Genève
Architecte

P04_Plan 2ème Etage - Logements Etudiants / Locaux de service restaurant

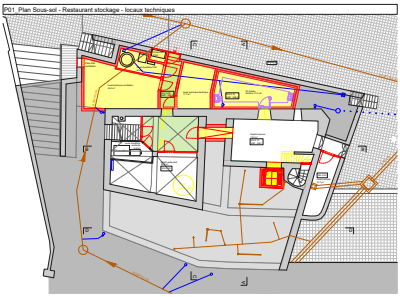
P01_Plan Sous-sol - Restaurant stockage - locaux techniques

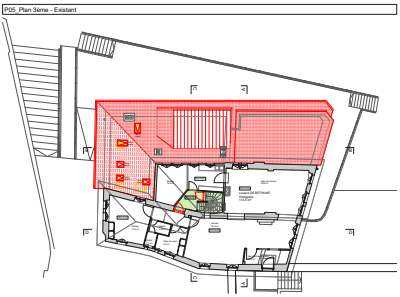
P05_Plan 3ème - Existant

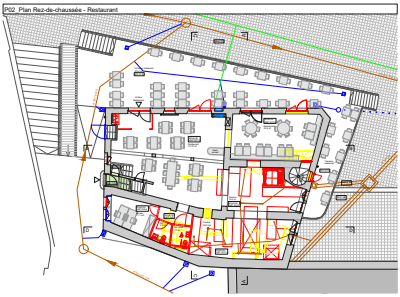
P02_Plan Rez-de-chaussée - Restaurant

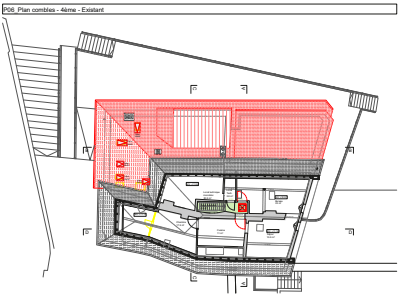
P06_Plan combles - 4ème - Existant

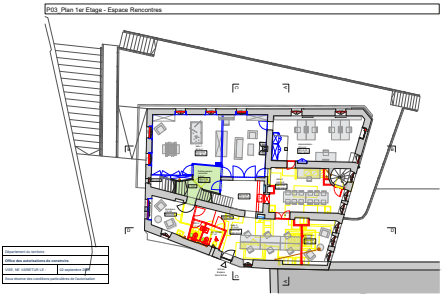
P03_Plan 1er Etage - Espace Rencontres

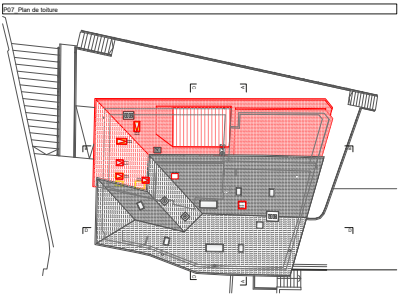
P07_Plan de toiture

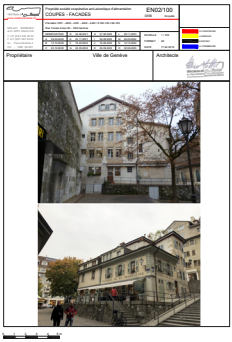
COUPES - FACADES
EN02/100
Propriétaire
Ville de Genève
Architecte

Annexe n°4

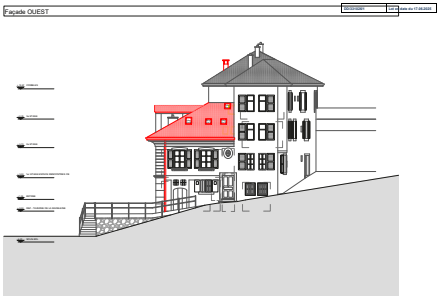
Façade OUEST

Coupe BB

Façade NORD

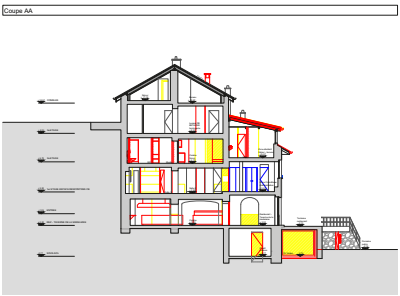
Coupe AA

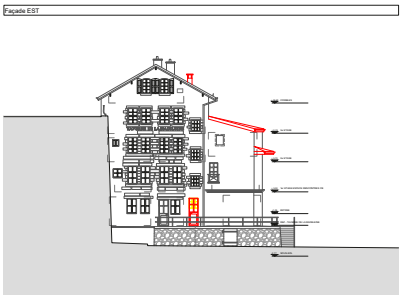
Façade EST

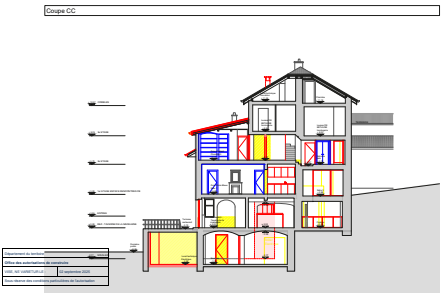
Coupe CC

Façade SUD

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P01 - Sous-sol - Relevé état existant

P01/100
0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION						
	D	02.07.2021	H		L	
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I		M
B	12.10.2020	F		J		N
C	02.12.2020	G		K		O

ECHELLE 1 / 100
FORMAT A3
DATE 17.04.2019

Annexe n°5

DD/331026/1	Lot en date du 15.02.2024

0 1 2 3 4 5 m

P01_sous-sol caves

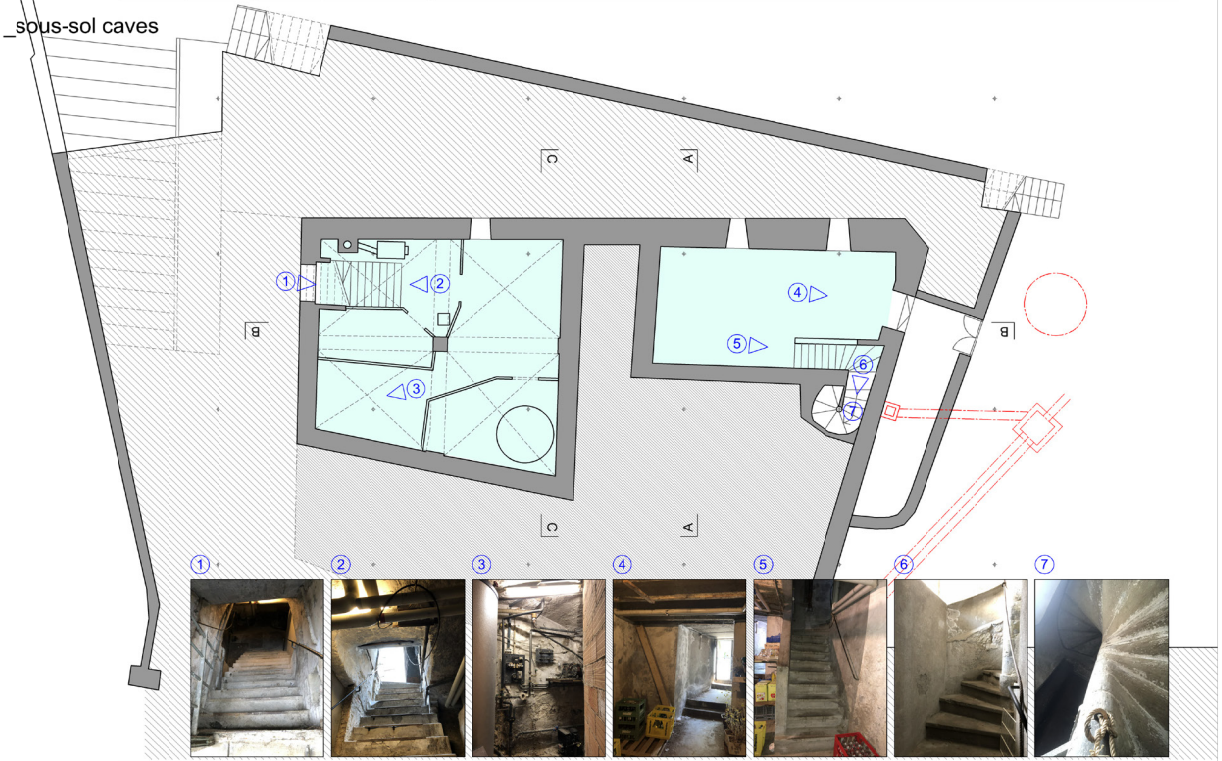

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P02 - Rez-de-chaussée - Relevé état existant

P02/100
0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION						
	D	02.07.2021	H		L	
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I		M
B	12.10.2020	F		J		N
C	02.12.2020	G		K		O

ECHELLE	1 / 100
FORMAT	A3
DATE	17.04.2019

NORD

0 1 2 3 4 5 m

P02_rez

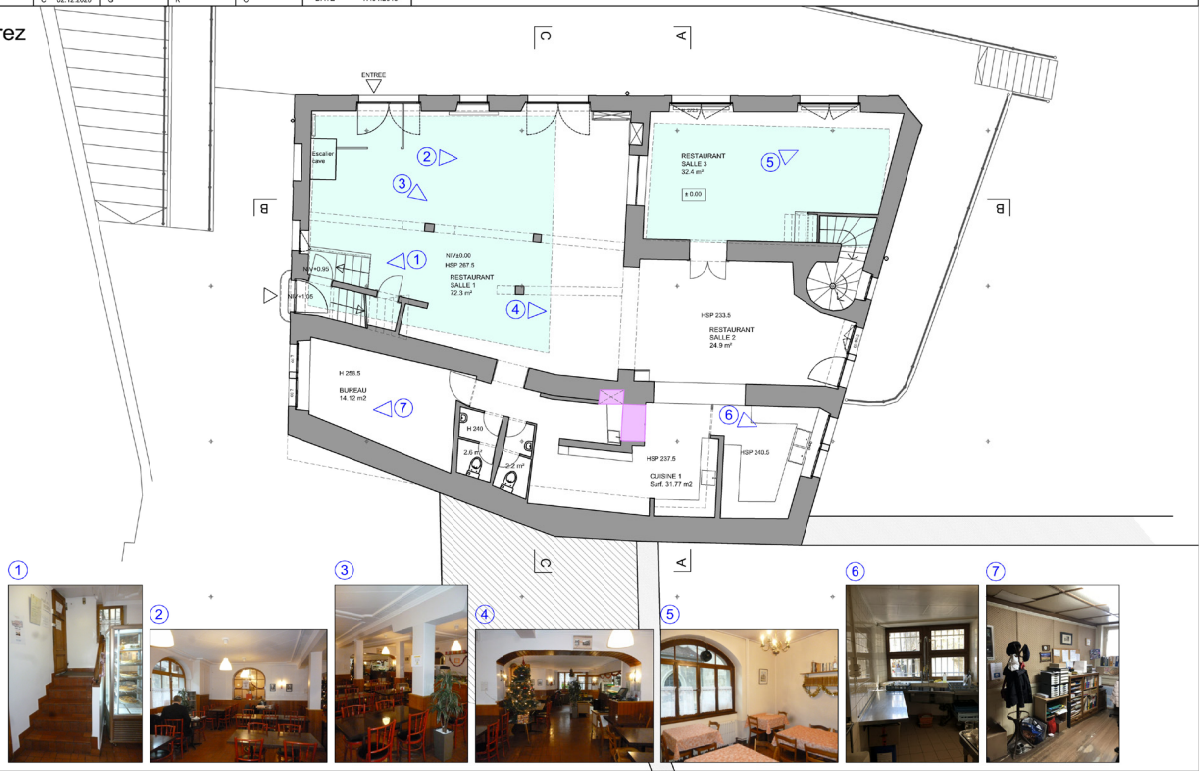

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P03 - 1er Etage - Relevé état existant

P03/100
0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION							
A	09.09.2020	D	02.07.2021	H		L	
B	12.10.2020	E	28.10.2021	I		M	
C	02.12.2020	F		J		N	
		G		K		O	

ECHELLE	1 / 100
FORMAT	A3
DATE	17.04.2019

0 1 2 3 4 5 m

P03_1er étage

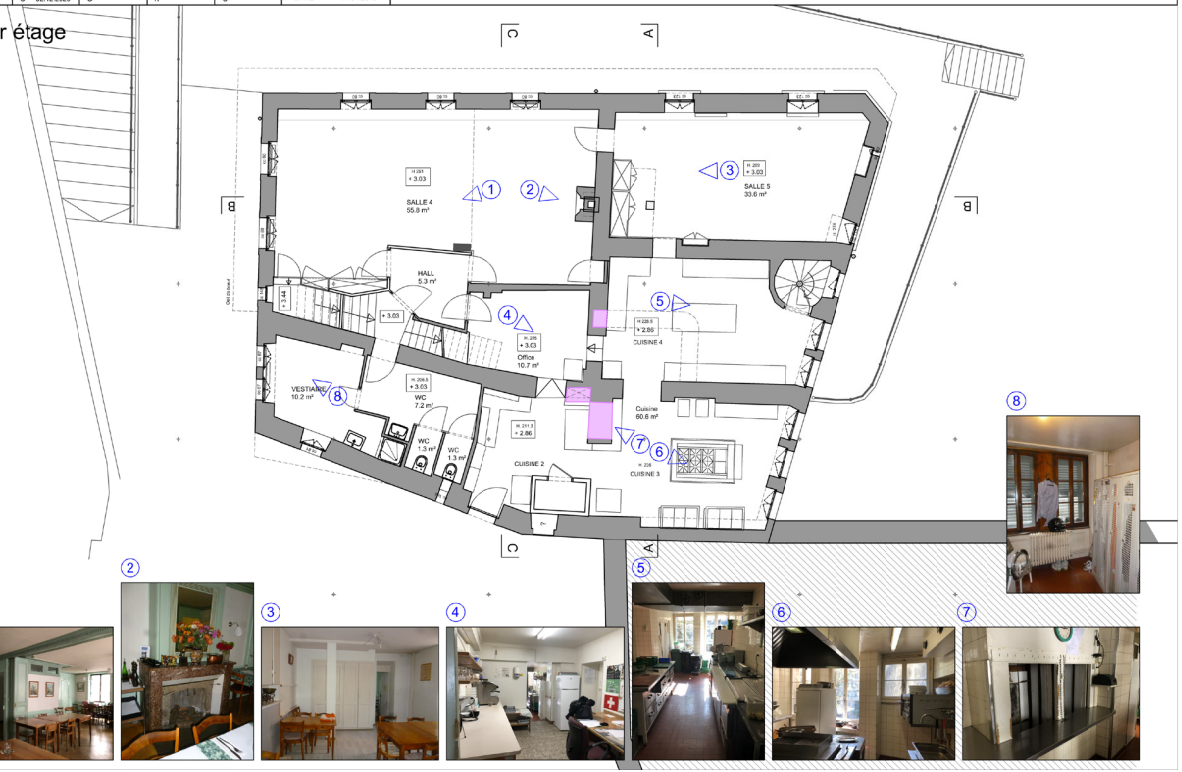

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P04 - 2e Etage - Relevé éta: existant

P04/100

0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION		D	02.07.2021	H		L	
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I		M	
B	12.10.2020	F		J		N	
C	02.12.2020	G		K		O	

ECHELLE 1 / 100

FORMAT A3

DATE 17.04.2019

0 1 2 3 4 5 m

P04_2e étage

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P05 - 3e Etage - Relevé éta: existant

P05/100

0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION						
	D	02.07.2021	H		L	
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I		M
B	12.10.2020	F		J		N
C	02.12.2020	G		K		O

ECHELLE	1 / 100
FORMAT	A3
DATE	17.04.2019

0 1 2 3 4 5 m

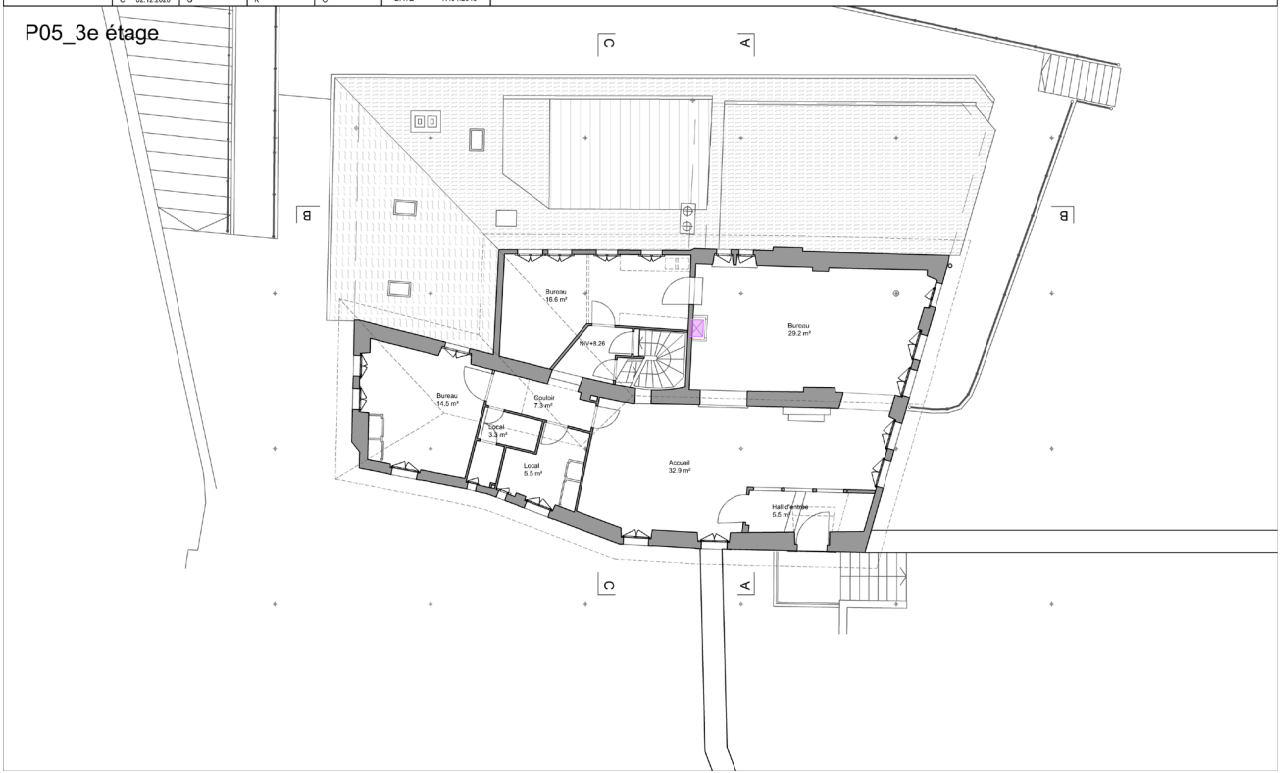

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P06 - Combles - Relevé état existant

P06/100
0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION							
	D	02.07.2021	H		L		
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I		M	
B	12.10.2020	F		J		N	
C	02.12.2020	G		K		O	

ECHELLE 1 / 100
FORMAT A3
DATE 17.04.2019

Local disponible

Nord

0 1 2 3 4 5 m

P06_Combles

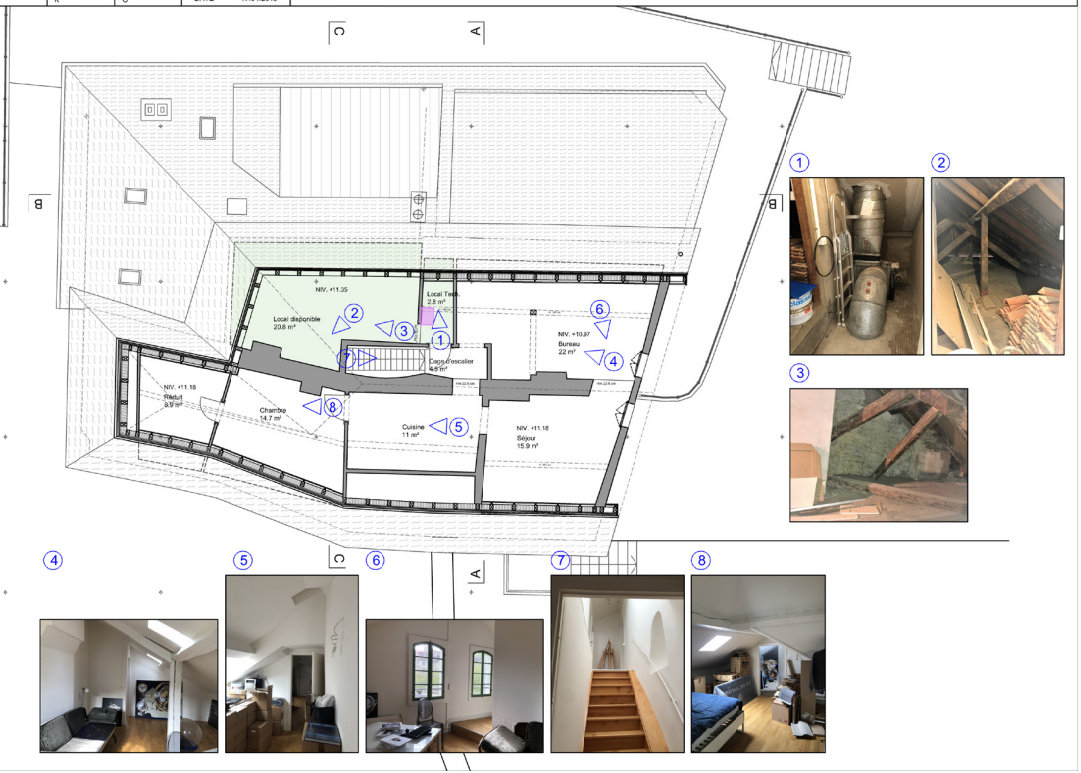

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA

T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44

Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

P07 - Toiture - Relevé état existant

P07/100

0356 Exist

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION						
	D	02.07.2021	H		L	
A	09.09.2020	E	28.10.2021	I	M	
B	12.10.2020	F		J	N	
C	02.12.2020	G		K	O	

ECHELLE 1 / 100

FORMAT A3

DATE 17.04.2019

NORD

0 1 2 3 4 5 m

P06_Toiture

C A B B C A

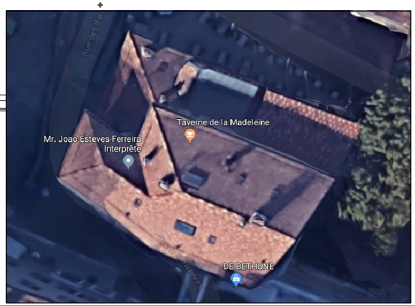

Mélchiades sàr www.mollet-barrada.ch MOLLET BARRADA arch. EPFL EAUG SIA T +41 (0)21 922 38 53 F +41 (0)21 922 38 44 Av. Paul-Cérésole 4 CH - 1800 VEVEY	Taverne de la Madeleine COUPES A-A ET C-C				C01 /100 0356 A°	
	Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K°82-182-184-185 Rue Toutes Arres 20 - 1204 Genève					
	MODIFICATION	D 28.10.2021	H	L	ECHELLE	1 / 100
	A 09.09.2020	E	I	M	FORMAT	A3
	B 12.10.2020	F	J	N		
	C 02.12.2020	G	K	O	DATE	17.04.2019

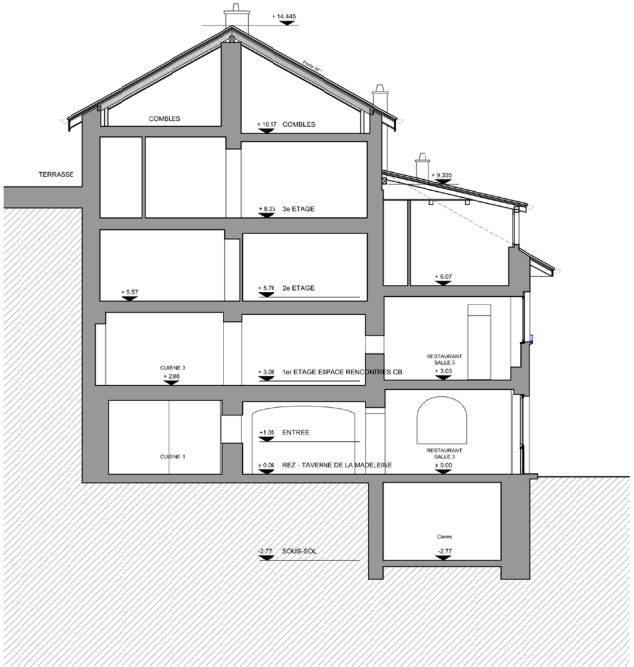

Coupe A-A

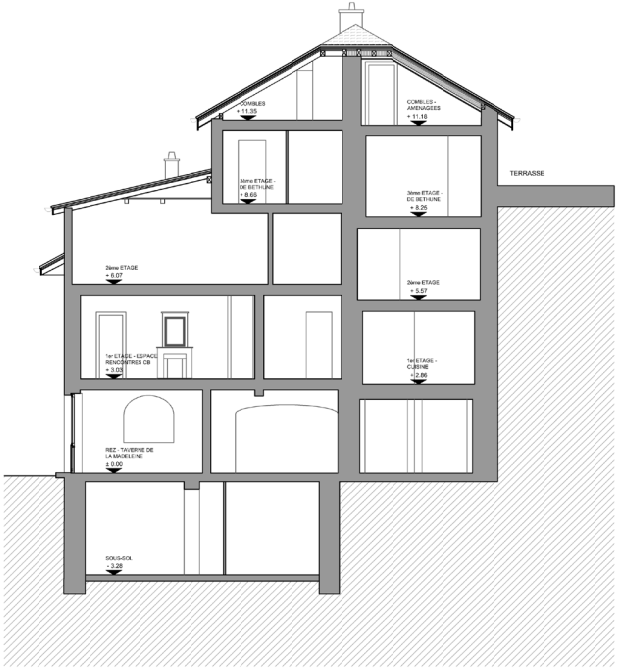

Coupe C-C

MBArchitectes sàrl www.mollet-barmada.ch	Taverne de la Madeleine COUPE B-B			C02 /100 0356 AP	
	Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185 Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève				
MOLLET BARMADA arch. EPFL EAUG SIA T +41 (0)21 922 38 53 F +41 (0)21 922 38 44 Av. Paul-Cérésole 4 CH - 1800 VEVEY	MODIFICATION	D 28.10.2021	H	L	ECHELLE 1 / 100
	A 09.09.2020	E	I	M	FORMAT A3
	B 12.10.2020	F	J	N	
	C 02.12.2020	G	K	O	DATE 17.04.2019

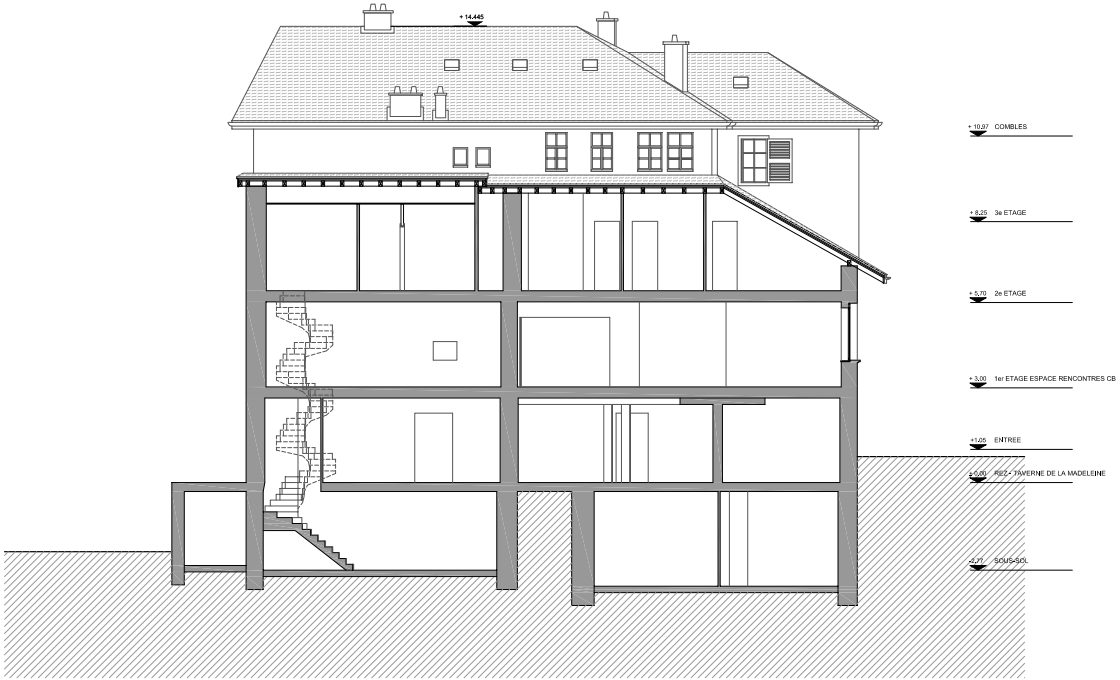

Coupe C-C

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA
T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44
Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

Façades EST - OUEST

F E-O /100
0356 AP

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185
Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION						
	D	28.10.2021	H	L	ECHELLE	1 / 100
A 09.09.2020	E		I	M	FORMAT	A3
B 12.10.2020	F		J	N		
C 02.12.2020	G		K	O	DATE	17.04.2019

Façade EST

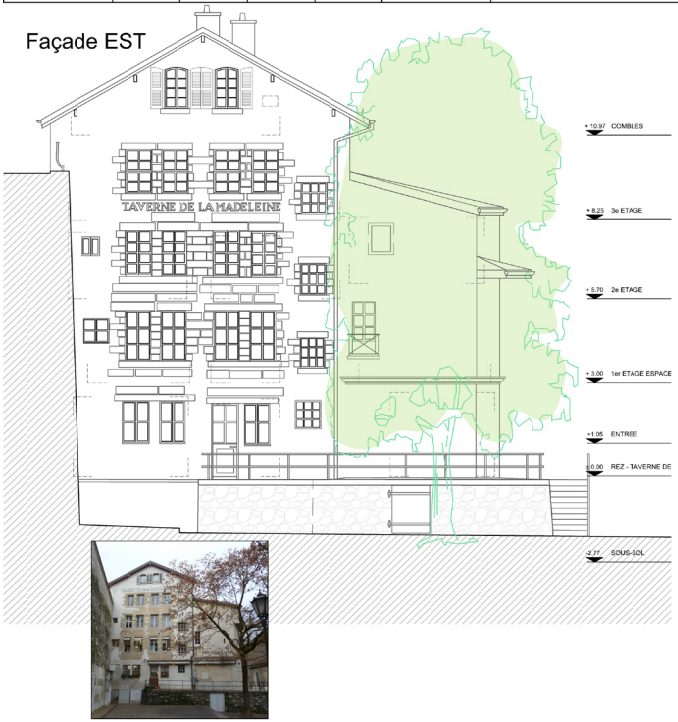

Façade OUEST

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA
T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44
Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

Façade NORD

F Nord /100
0356 AP

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION				
	D	28.10.2021	H	L
A	09.09.2020	E	I	M
B	12.10.2020	F	J	N
C	02.12.2020	G	K	O

ECHELLE	1 / 100
FORMAT	A3
DATE	17.04.2019

Façade NORD

MBArchitectes sàrl
www.mollet-barmada.ch

MOLLET BARMADA
arch. EPFL EAUG SIA
T +41 (0)21 922 38 53
F +41 (0)21 922 38 44
Av. Paul-Cérésole 4
CH - 1800 VEVEY

Taverne de la Madeleine

Façade SUD

F Sud /100
0356 AP

Parcelles 7281 - 4490 - 4491 - 4492 - 4493 / K182-182-184-185

Rue Toutes Ames 20 - 1204 Genève

MODIFICATION				
	D	28.10.2021	H	L
A	09.09.2020	E	I	M
B	12.10.2020	F	J	N
C	02.12.2020	G	K	O

ECHELLE	1 / 100
FORMAT	A3
DATE	17.04.2019

Façade SUD